

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4387>



Mutations Intra-académique :

après les vérifications des vœux et des barèmes, les mutations auront lieu en juin

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2013 -

Mutations
2013 INTRA
snes

Date de mise en ligne : lundi 27 mai 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

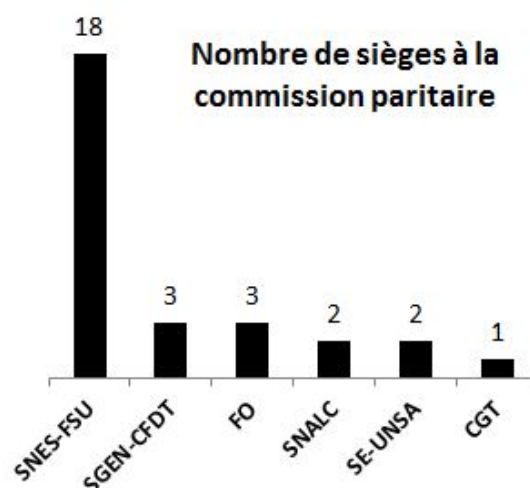
1380 collègues vont participer au mouvement intra-académique dont :

**226 stagiaires nommés dans notre académie par le mouvement inter, et 134 titulaires venant d'une autre académie,
et 1020 collègues déjà titulaires dans notre académie (dont 408 TZR).**

Les commissions de vérifications des vœux et barèmes ont permis de corriger certaines erreurs et faire prendre en compte des modifications quand les collègues nous ont confié leur dossier.

Les commissions d'affectation auront lieu :
le vendredi 14 juin pour les CPE, les COP et les PLP
le lundi 17 juin pour les professeurs d'EPS
du 19 au 21 juin pour tous les autres enseignants

Les 18 commissaires paritaires du SNES (cf répartition ci-dessous) et d'autres militants du SNES-FSU prépareront les commissions paritaires à partir du 13 juin.



Début juin, des militants vérifieront la liste des postes mis au mouvement : c'est un travail fastidieux fait à partir d'un recoupement de plusieurs documents, pour éviter qu'un poste disparaisse ...

Comme pour les vérifications des barèmes, sous le contrôle des commissaires paritaires du SNES-FSU, dès la fin des commissions, notre section académique enverra des SMS, des mails et des courriers (pour ceux qui n'ont pas de mail) à tous les collègues qui sont syndiqués ou qui nous ont confié leur dossier. Il sera également possible de téléphoner au SNES-FSU (03 80 73 32 70) pour avoir le renseignement.

Il est toujours possible de se syndiquer en allant [ici](#)

Pour les collègues TZR, suite à nos pressions, une commission d'affectation aura lieu cette année le 11 ou le 12 juillet (le rectorat avait refusé ces dernières années cette réunion). Lors de cette commission, des TZR pourront être nommés à l'année. Mais, comme certains Blocs de Moyens Provisoires seront gardés pour affecter des étudiants

après les vérifications des vœux et des barèmes, les mutations auront lieu en juin

admissibles au CAPES (concours spécial de cette année avec écrit en juin 2013 et oral en juin 2014) avec le statut de contractuels, nous pouvons craindre que le nombre de TZR affectés à l'année soit réduit, notamment en Côte d'Or ...